



European
Commission

SHAPING EUROPE'S DIGITAL FUTURE

La proposition du règlement sur l'IA

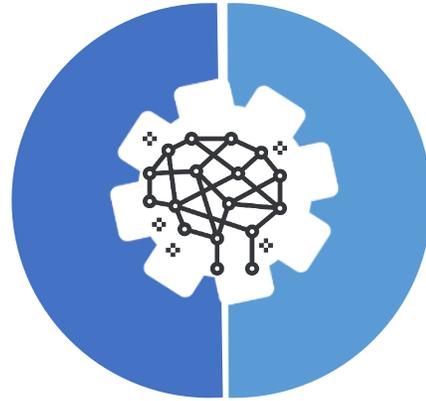
Martin Ulbrich, CNECT.A.2

16 mai 2022

L'argument de base....

L'IA est un atout ...

- Pour les consommateurs
- Pour les entreprises
- Pour l'intérêt public



... mais crée certains risques

- Pour la sécurité des utilisateurs
- Pour les droits fondamentaux

Pourquoi un règlement sur l'IA ?



Un cadre legal existe déjà au niveau national et Européen

MAIS...



Certaines caractéristiques spécifiques de l'IA rendent l'application difficile et engendrent des risques



Une réponse sur mesure est requise

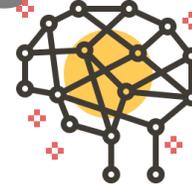


La proposition d'un cadre réglementaire pour l'IA :

- ✓ Des règles harmonisées pour la conception, le développement et l'utilisation de certains **systèmes à haut risque**
- ✓ **Améliorer la transparence** et réduire les risques avant l'utilisation dans l'UE
- ✓ **Sécurité juridique** pour entreprises et citoyens
- ✓ **Favorise l'innovation** , intervient seulement ou un vrai besoin existe



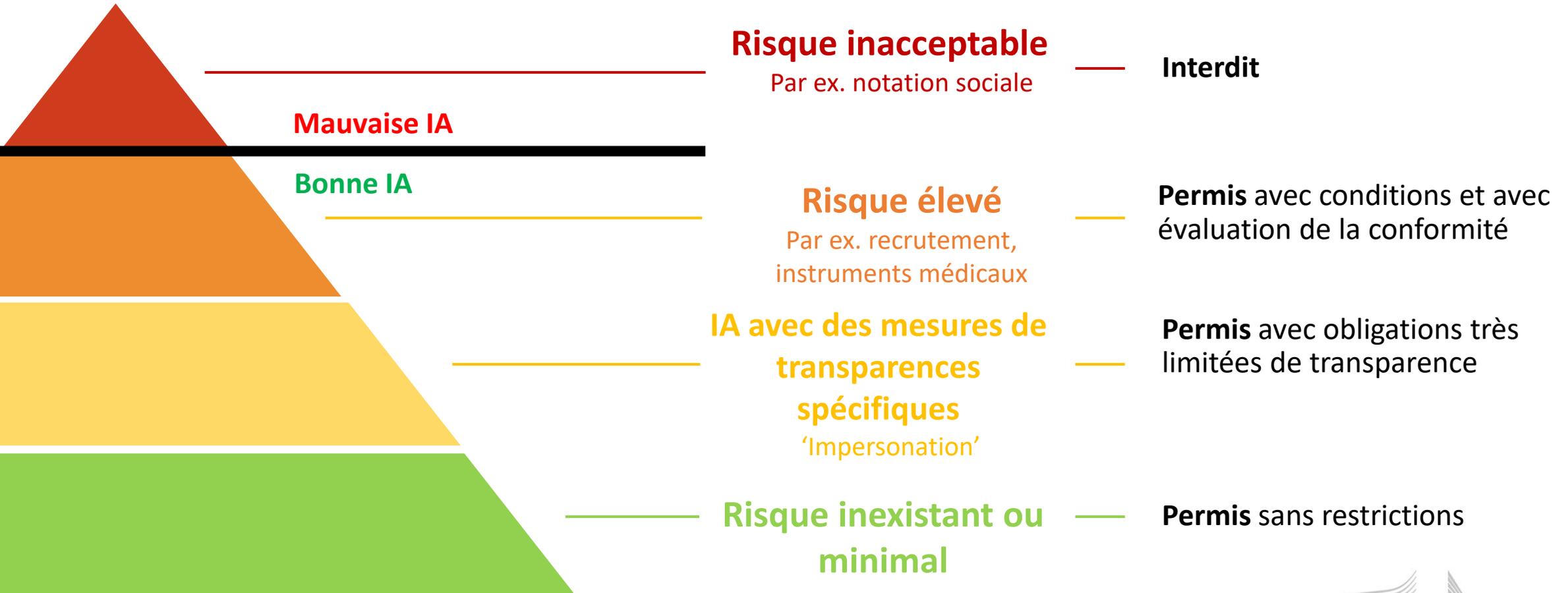
Définition de l'Intelligence Artificielle



« un logiciel qui est développé au moyen d'une ou plusieurs des techniques et approches énumérées à l'annexe I et qui peut, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, générer des résultats tels que des contenus, des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant les environnements avec lesquels il interagit »

- ▶ Une définition de l'IA **aussi neutre que possible** afin de couvrir des technologies qui ne sont pas encore connues
- ▶ **Objectif : couvrir toute l'IA**, en ce compris l'IA symbolique, l'apprentissage automatique ainsi que des systèmes mixtes
- ▶ **Annexe I** : liste des techniques IA

Une approche basée sur le risque



IA en contradiction avec les valeurs de l'UE est interdite



Manipulation subliminale pouvant causer un préjudice physique ou psychologique

EXEMPLE

Un son **inaudible** émis dans les camions afin de pousser les chauffeurs à conduire plus longtemps. L'IA est utilisée pour trouver la fréquence la plus efficace.



Exploitation des enfants ou des personnes avec un handicap psychologique

EXEMPLE

Une poupée avec une assistance vocale pousse les mineurs à avoir des **comportements plus dangereux**



Notation sociale généralisée

EXEMPLE

Un system IA identifie les enfants ayant besoin de soins sociaux sur base de critères peu pertinents provenant **du comportement des parents** (par ex. manquer un rendez-vous medical)



Identification biométrique à distance dans des espaces accessibles au public et à des fins répressives (avec exceptions)

EXEMPLE

Toutes les personnes qui passent sur une place publique sont **scannées** pour voir si elles apparaissent dans une base de données



Systemes à haut risque



1

COMPOSANTS DE SÉCURITÉ D'UN PRODUIT SOUMIS À UNE ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ PAR UN TIERS (MACHINES, INSTRUMENTS MÉDICAUX)

2

CERTAINES APPLICATIONS DANS LES CHAMPS SUIVANTS

- ✓ Identification biométrique et catégorisation de personnes physiques
- ✓ Gestion et exploitation des infrastructures critiques
- ✓ Éducation et formation professionnelle
- ✓ Emploi, gestion de la main-d'œuvre et accès à l'emploi indépendant
- ✓ Accès et droit aux services privés essentiels, aux services publics et aux prestations sociales
- ✓ Autorités répressives
- ✓ Gestion de la migration, de l'asile et des contrôles aux frontières
- ✓ Administration de la justice et des processus démocratiques

Obligations pour les systèmes à haut risque



Établir un système de gestion des risques

&

À la lumière de l'utilisation prévue du système d'IA

Données et gouvernance des données (entraînement, validation, test, pertinence, représentativité)

Documentation technique (traçabilité et auditabilité)

Transparence et fourniture d'informations aux utilisateurs

Assurer un **contrôle humain**

Assurer l'**exactitude, la robustesse et la cybersécurité**

La majorité des systèmes d'IA ne sont pas à haut risque



RISQUES
MINIMAUX OU
INEXISTANTS

Nouvelles obligations de transparence pour certains systèmes IA (Art. 52)

- ▶ Notifier les personnes quand celles-ci **interagissent avec un système d'IA**, sauf si c'est évident
- ▶ Notifier les êtres humains si de la **reconnaissance d'émotions** ou de la classification biométrique sont effectuées
- ▶ Indiquer si existence d'un **deep fake**

Possibilité de codes de conduite volontaire avec des exigences spécifiques de transparence (Art. 69)

- ▶ Sans exigence obligatoire
- ▶ L'application volontaire des exigences pour les systèmes à bas risque est encouragée

Soutenir l'innovation

Bacs à sable
réglementaire
Art. 53 et 54

Mesures en faveur des
petits fournisseurs
Art. 55



La gouvernance

Niveau européen

La Commission Européenne
en tant que secrétariat

Comité européen de
l'intelligence
artificielle



Groupe d'experts



Niveau national

Autorités de contrôle
nationales



The background features a teal section on the left with a white grid of dots. A white, line-art profile of a human head is positioned in the center-left, overlapping a large, dark blue wavy shape. The right side of the image is a solid blue gradient.

Merci